



Qu'est-ce que le programme d'incitation à la construction de logements accessoires?

Le **Secondary Suite Incentive Program (programme d'incitation à la construction de logements accessoires)** soutient la construction ou l'aménagement de logements sûrs et abordables à Calgary en fournissant aux propriétaires admissibles **jusqu'à 10 000 \$** pour construire et enregistrer un logement accessoire.

Les propriétaires peuvent faire une demande au programme s'ils disposent d'un permis de construire valide pour un logement accessoire. Un permis de construire peut être obtenu à l'adresse suivante **apply.calgary.ca** (en anglais seulement).

Un demandeur ou une demandeuse pourra bénéficier d'un financement pour les éléments de sécurité qui sont absents de l'espace au moment de la demande ou lors de la première inspection du logement. Les éléments de sécurité admissibles sont décrits dans le tableau ci-dessous. Chaque foyer peut recevoir un maximum de 10 000 \$ pour des équipements de sécurité.

Élément de sécurité	Montant
fenêtre(s) d'évacuation	1 500 \$
détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone câblés et interconnectés	1 000 \$
sortie protégée	1 000 \$
barrière étanche à la fumée	4 000 \$
chauffage par répartition ou climatisation séparée	6 000 \$

Les systèmes de chauffage par répartition ou de climatisation séparée ne sont requis que pour les nouveaux logements accessoires.

Un financement supplémentaire est disponible pour l'accessibilité et l'efficacité énergétique.

1 250 \$

Jusqu'à 1 250 \$ supplémentaires pour les fenêtres d'évacuation certifiées ENERGY STAR et l'équipement de chauffage par répartition ou de climatisation séparée.

5 000 \$

Jusqu'à 5 000 \$ supplémentaires pour l'aménagement des espaces accessibles aux personnes ayant des problèmes de mobilité courants.

Avant de présenter votre demande, vérifiez les conditions d'admissibilité.

- Si vous êtes propriétaire d'un terrain à Calgary sur lequel se trouve une maison, vous pouvez faire une demande de financement. Chaque demandeur ou demandeuse ne peut recevoir des fonds qu'une seule fois et doit être le ou la propriétaire figurant sur le titre foncier de la propriété lors de la demande de financement et de l'enregistrement du logement accessoire.
- Vous devez avoir déposé une demande de permis de construire payée pour votre logement accessoire.
- Vous devez être prêt(e) à suivre ou à faire suivre par votre entrepreneur ou entrepreneuse la formation en ligne requise sur la sécurité des logements accessoires.
- Vous devez être prêt(e) à fournir des reçus payés ou des factures pour le travail effectué et les matériaux utilisés directement liés à la construction du logement accessoire.
- Vous ne devez pas avoir d'arriérés d'impôts auprès de la ville de Calgary.

S'inscrire au programme

Pour poser votre candidature, rendez-vous sur la page principale du programme, à l'adresse suivante **calgary.ca/suite-incentive** (en anglais seulement) et cliquez sur « Apply Now » (« Faites une demande dès maintenant »).

Construire un logement accessoire sûr

Les propriétaires sont responsables de la sécurité des personnes qui vivent dans leur maison et dans leur logement accessoire. Le fait d'avoir un logement accessoire enregistré vous offre une protection supplémentaire contre la responsabilité. Cela réduit le risque de complications juridiques si un accident survient sur la propriété du logement accessoire. En obtenant les bons permis et en respectant les exigences du code de sécurité, vous vous assurez qu'un logement accessoire ne présente aucun danger pour les habitants.

Pour en savoir plus sur les logements accessoires nouveaux et existants, sur la façon d'enregistrer votre logement accessoire et de demander des permis, consultez le site Web suivant **calgary.ca/suites** (en anglais seulement).